

République française
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Thonon- Les- Bains
Commune de CERVENS

Convocation
du 04/12/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07

Présents : ----- 10

Absents : ----- 03
Pouvoirs : ----- 00
Votants : ----- 10

VOTE

Pour : ----- 10
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Intercommunalité
Thonon Agglomération

Délibération
N°2025-50

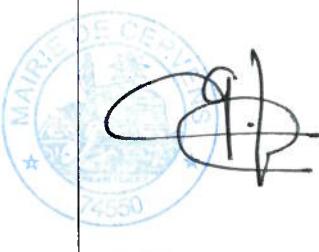
Délibération Certifiée exécutoire,

Télétransmise
Le : 15/12/2025

Reçue en Préfecture
Le : 15/12/2025

Publié sur le site de la commune
Le : 15/12/2025

Le Maire GIL THOMAS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025

S2LO

ID : 074-217400530-20251209-D2025_50-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2025 à 19H30

L'an deux mille vingt-cinq le neuf décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / MASSON Thibault / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / LEYDIER Serge / SANDRAL Linda

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Sophie KELLER

OBJET : Avenants aux conventions entre la commune et Thonon Agglomération en matière d'entretien des fossés et avaloirs

LE MAIRE rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2022-36 du 5 juillet 2022 approuvant la convention avec Thonon Agglomération concernant l'entretien des fossés et espaces verts pluviaux,

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2022-37 du 5 juillet 2022 approuvant la convention avec Thonon Agglomération concernant l'entretien des avaloirs et réseaux pluviaux communaux.

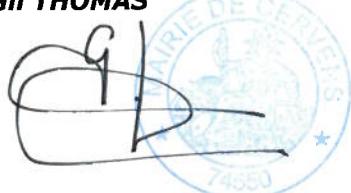
Ces conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2025 et devaient être revues sur la base du rendu du schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines. Cette étude d'envergure a pris du retard et la date de rendu définitif prévue en novembre 2025, ne permettra pas l'ajustement des conventions pour le 1^{er} janvier 2026. Il est donc nécessaire de prolonger la convention concernant l'entretien des fossés et celle concernant l'entretien des avaloirs pour une durée d'un an par avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE les avenants aux conventions avec Thonon Agglomération.
- ⇒ CHARGE le Maire de signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
GIL THOMAS



La secrétaire
Sophie KELLER

